

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Metz Métropole

COMMUNE D'AUGNY

PROJET DE MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté PT n°11/2020 du 08/06/2020, le Président de Metz Métropole a abrogé l'arrêté PT n°10/2020 et a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'AUGNY pour une durée de 32 jours du 26 juin 2020 à 08h30 au 27 juillet 2020 à 13h00 en mairie d'Augny (siège de l'enquête), et à Metz Métropole.

La procédure de modification du PLU a pour objet :

- de modifier le périmètre de la zone UE
- d'étendre la zone UB et de créer une zone 1AU afin de valoriser le foncier de l'ancien terrain de football
- de supprimer les emplacements réservés n°2 et n°3 et d'en créer un nouveau pour permettre du stationnement public
- d'ajuster le règlement de la zone A et NL
- de rectifier une erreur matérielle
- de permettre d'engager la requalification d'un secteur d'Actisud
- d'apporter diverses adaptations réglementaires

Madame Nicole FRIEDRICH, est désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de STRASBOURG. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à sa disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- au siège de Metz Métropole, Harmony Park, 11 Boulevard Solidarité BP 55025, 57071 METZ Cedex 3
- à la Mairie d'Augny, 3 rue de la Libération, 57685 AUGNY

Les remarques pourront également être adressées par écrit en mairie (adresse ci-dessus) au nom du commissaire enquêteur ou par mail à l'adresse électronique suivante : plu-augny@mail.registre-numerique.fr

En vue de recueillir les observations orales et écrites du public, le commissaire enquêteur tiendra ses permanences en mairie d'Augny, siège de l'enquête publique, le :

- Vendredi 26 juin 2020 de 8h30 à 11h30
- Lundi 27 juillet 2020 de 10h00 à 13h00

Lors des permanences du commissaire enquêteur, **le public doit obligatoirement être équipé d'un masque et respecter les gestes barrières.**

Les adresses des sites internet sur lesquels des informations relatives à l'enquête publique peuvent être consultées sont les suivantes :

- <https://www.metzmetropole.fr>
- <https://www.augny.fr>
- <https://www.registre-numerique.fr/plu-augny>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à Metz Métropole, en mairie d'Augny et en Préfecture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site Internet de la Métropole et de la commune.

Au terme de l'enquête publique, l'approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme pourra être adoptée par Metz Métropole.